

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LUNDI 23 SEPTEMBRE À VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Mme Martine COUET, Maire.

<b><u>Étaient présents</u></b>	Mme Martine COUET, M. Fabien LECERF, M. Jérôme BELFORT, M. Dominique COLIN, M. Bernard DEGOULET, Mme Sandrine DEMAYA, Mme Lydia DESBOIS, M. Miguel FIMIEZ, Mme Nicole GUYON, M. Pascal JOUSSE, M. Cyrille OLLIVIER
<b><u>Absents excusés</u></b>	Mme Sylvie LE DRÉAU donne procuration à Mme COUET M. Franck BARRIERE donne procuration à M. LECERF Mme Anne Laure JODEAU BELOTTI
<b><u>Absent non excusé</u></b>	Néant
<b><u>Secrétaire de séance</u></b>	M. Fabien LECERF

**Ordre du jour**

1. **Renouvellement de la ligne de trésorerie**
2. **Demande de subvention Conseil Départemental pour le multiservices épicerie bar tabac restaurant**
3. **Convention d'utilisation de locaux du collège Le Marin à Allonnes pour les besoins du centre médico scolaire d'Allonnes**
4. **Remboursement à Mme COUET pour achats divers**
5. **Projet Sarthe Habitat**
6. **Comptes rendus des commissions communales**
7. **Comptes rendus des commissions communautaires**
8. **Questions diverses**

Martine COUET informe les membres du Conseil municipal que suite à la démission de Mme Linda EL KRIMI, M. Cédric CHARBONEAU intègre le Conseil municipal en tant que conseiller municipal.

**Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 juillet 2024**

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 9 juillet 2024, à l'unanimité des membres présents et représentés.

## 1. Renouvellement de la ligne de trésorerie

### Délibération DE01-23092024

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 € et des conditions générales des prêts,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 €, aux conditions suivantes :

**Durée : 12 mois**

**Taux variable : EURIBOR 3 MOIS MOYENNÉ + 0,30 %**

**Facturation : Trimestrielle des intérêts et à terme échu**

**Commission : 0,20 % l'an**

**Minimum de tirage : 7 600,00 euros**

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame Martine COUET, Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

**Le Conseil municipal accepte, à onze voix pour et une abstention, cette délibération.**

## 2. Demande de subvention au Conseil départemental pour le transfert d'un commerce épicerie bar restaurant dans une maison d'habitation existante

### Délibération DE02-23092024

Dans le cadre de l'aide aux communes rurales pour l'année 2024, le projet susceptible d'être éligible est :

- **transfert d'un commerce épicerie bar restaurant dans une maison d'habitation existante au cœur du village**

Après délibération, le Conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant</b>
Maître d'ouvrage	222 207,03 euros
Conseil Départemental maintien du commerce de proximité	40 000,00 euros (non notifié)
DETR et /ou DSIL	140 000,00 euros (notifié)
FNADT	
Conseil Régional	50 000,00 euros (non notifié)
Conseil Départemental (convention	27 760,00 euros (notifié)

investissement durable 2022-2025)	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
<b>TOTAL</b>	<b>479 967,03 euros</b>

**Le Conseil municipal :**

- **Autorise Mme le Maire à déposer une demande au titre de la subvention au Conseil départemental**
- **Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours**
- **Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement**
- **Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux**
- **Accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, la présente délibération.**

**3. Convention d'utilisation de locaux du collège Le Marin à Allonnes pour les besoins du centre médico scolaire d'Allonnes**

**Délibération DE03-23092024**

La convention, mise en place en 2003, vient d'être réactualisée. Ainsi le Conseil départemental, par convention du 6 mai dernier souhaite contractualiser avec chaque commune adhérente du Centre Médico Scolaire d'Allonnes, par l'intermédiaire du collège, en vue de pouvoir facturer les charges financières relatives à l'hébergement du CMS au collège Le Marin. Le calcul de la participation des communes est basé sur un forfait par dépense et au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans les écoles maternelles et primaires. Pour VOIVRES LES LE MANS, le montant est fixé 91,64 euros pour l'année 2023/2024.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité des membres présents et représentés, de signer cette convention et de régler la participation de 91,64 euros pour l'année 2023 / 2024.**

**4. Remboursement à Mme COUET pour des achats divers**

**Délibération DE04-23092024**

Martine COUET a payé l'achat de chaussures de travail pour le personnel et des cadeaux de parrainage civil.

Ces frais s'élèvent à 139,78 euros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le remboursement de la somme indiquée ci-dessus à Martine COUET.**

## 5. Projet Sarthe Habitat

Martine COUET informe le Conseil municipal que Sarthe Habitat a un projet mixte entre locatifs sociaux et terrains à bâtir en lots libres sur la commune.

Le Conseil municipal donne son accord pour poursuivre les démarches sur ce projet.

## 6. Comptes-rendus des commissions communales

Fabien LECERF revient sur l'inauguration de la boulangerie qui a eu lieu le samedi 21 septembre dernier. Moment très convivial avec la présence de M. VOGEL, sénateur de la Sarthe, de M. FRANCO et de Mme DELAHAYE, conseillers départementaux, des élus, des habitants. Martine COUET a mis à l'honneur Mme BRIAND, qui était également présente, ancienne boulangère à Voivres pendant un peu plus de 43 ans.

## 7. Comptes-rendus des commissions communautaires

### Commission déchets ménagers

**Rapporteur : Pascal JOUSSE**

Des nouveaux sacs de collecte plus résistants vont être fournis pour 2025.

Il a été indiqué que le système de ramassage par bacs ne sera pas adopté avant les prochaines élections municipales.

Depuis cet été, des pénalités pour non passage des camions de ramassage ont été mises en place par la Communauté de communes.

Les contrôles d'accès à la déchetterie vont être effectifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ce sera une année « test ». Le nombre de passages théoriques a été fixé à 18 par an. Après bilan, le seuil réel de passages sera fixé pour 2026. Les passages supplémentaires au-delà de ce seuil seront facturés à partir de 2026.

## 8. Questions diverses

**Mise en place de la participation communale pour la prévoyance des agents de la commune :** Une proposition de délibération concernant la mise en œuvre de la convention de participation de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2025 a été décidée pour envoi au Comité Social Technique. Cette délibération sera à approuver au plus tard le 30 novembre. Une réunion avec le personnel sera organisée.

### **Terrains :**

Plusieurs habitants ont émis le souhait d'acquérir des petites parcelles appartenant à la commune jouxtant leur habitation. Le Conseil municipal donne son accord pour entamer les démarches auprès des notaires.

**Permanences de distribution des sacs poubelle aux habitants :**

Vendredi 29 novembre : 16h à 19h

Samedi 30 novembre : 9h à 13h

Vendredi 6 décembre : 16h à 19h

Samedi 7 décembre : 9h à 13h

**Location de la salle communale aux Jeunes Agriculteurs :** il a été décidé de la gratuité de la location pour le 8 février 2025.

**Organisation d'un marché fermier :** la démarche se poursuit.

**Forum des associations :** Celui-ci a lieu le samedi 5 octobre à la salle communale.

**Gospel à l'église de Voivres :** un gospel organisé par Association Culturelle Cantonale avec « Vocalora Gospel » de Spay a lieu à l'église à 15h le dimanche 3 novembre.

**Stops de Bel air :** les stops déjà en place vont être avancés et rematériélisés.

**La séance est levée à 22h.**

**SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 23 septembre 2024 :**

<b>M. Franck BARRIER</b>	<b>M. Jérôme BELFORT</b>	<b>M. Dominique COLIN</b>	<b>Mme Martine COUET</b>
Absent excusé			
<b>M. Bernard DEGOULET</b>	<b>Mme Sandrine DEMAYA</b>	<b>Mme Lydia DESBOIS</b>	<b>M. Miguel FIMIEZ</b>
<b>Mme Nicole GUYON</b>	<b>M. Pascal JOUSSE</b>	<b>Mme Anne-Laure JODEAU-BELOTTI</b>	<b>M. Fabien LECERF</b>
		Absente excusée	
<b>Mme Sylvie LE DRÉAU</b>	<b>M. Cyrille OLLIVIER</b>		
Absente excusée			